

Image not found or type unknown



Licenciement ou retraite pour inaptitude

Par jano, le 07/10/2009 à 16:39

Bonjour,

J'ai 62 ans (35 ancienneté dans l'entreprise) et je vais prochainement être considéré comme inapte au travail suite à un accident du travail (arrêt à ce jour de 14 mois). Mon employeur souhaite que je fasse une demande de retraite pour inaptitude mais normalement je dois pouvoir aussi bénéficier d'un licenciement pour inaptitude.

Quel est le plus avantageux ? Puis-je être licencié et faire par la suite une demande de retraite pour inaptitude ?

Merci pour votre réponse